

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/V-08

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS
POUR LES PERSONNES AGEES (F.A.M.E.P.A.)
LOGEMENT FOYER "BALIVERNES" A VALENCE D'AGEN**

**Demande de subvention pour des travaux de rénovation
et de mise aux normes**

—
Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Deux Rives, propriétaire des locaux, sollicite une aide départementale de **7 000,41 €** au titre de la 2e tranche de travaux portant sur la mise en conformité de l'installation électrique et sur le remplacement des menuiseries des parties communes du logement foyer.

Je vous rappelle qu'une subvention de 30 500 € a été accordée au titre de la 1ère tranche de travaux, par délibération de l'Assemblée Départementale du 27 juin 2011, pour le remplacement des menuiseries dans les appartements et le changement de volets.

Le plan de financement de l'opération, dont le coût définitif global ressort aujourd'hui à **190 646,19 € TTC**, s'établit comme suit :

	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL
Subventions	30 500,00 €	7 000,41 €	37 500,41 €
Emprunt	78 451,12 €	17 811,66 €	96 262,78 €
CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Solidarité; ancienne CRAM)	46 693,00 €	10 190,00 €	56 883,00 €
Total financement TTC	155 644,12 €	35 002,07 €	190 646,19 €

La première tranche de travaux étant achevée, je vous propose d'allouer une subvention de **7 000,41€** pour le financement de la 2ème tranche.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde au Centre intercommunal d'action sociale des Deux Rives, une subvention d'un montant de 7 000,41 € pour la réalisation de travaux portant sur la mise en conformité de l'installation électrique et sur le remplacement des menuiseries de parties communes du logement-foyer « Balivernes » à Valence-d'Agen (2ème tranche) ;

- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204142, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,